



**LE RENDEZ-VOUS**  
CÔTE D'IVOIRE 2030  
GROUPE CONSULTATIF  
POUR LE FINANCEMENT DU PND 2026-2030



**MINISTÈRE DU PLAN  
ET DU DÉVELOPPEMENT**

**GROUPE CONSULTATIF POUR  
LE FINANCEMENT DU  
PND 2026-2030**

**08 - 09 JUILLET 2026**

**FICHE D'OPPORTUNITÉ D'INVESTISSEMENT  
AGRICULTURE**

Industrie d'intrants agricoles (semence, engrais)



## DESCRIPTION DU SECTEUR

### AMBITION DE LA CÔTE D'IVOIRE DANS LE SECTEUR/DOMAINES

La Côte d'Ivoire ambitionne de consolider sa transition d'une agriculture de subsistance vers une agro-industrie souveraine, résiliente et hautement compétitive. Cette ambition s'inscrit au cœur de la refonte des politiques agricoles nationales pour la période 2026-2030. Pour garantir sa souveraineté alimentaire et consolider sa place de leader agro-industriel mondial sur ses filières de rente (cacao, anacarde, caoutchouc), le pays vise la substitution progressive des importations par une production locale et durable d'intrants de haute qualité.

L'ambition nationale est de structurer une industrie locale capable de proposer des intrants adaptés aux spécificités des sols ivoiriens et aux cultures (exportations et vivrières).

### IMPORTANCE DU SECTEUR/DOMAINES DANS L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE

Leader mondial du cacao et de l'anacarde, la Côte d'Ivoire possède un secteur agricole puissant. Le marché intérieur des engrais génère plus de 100 milliards de FCFA de chiffre d'affaires annuel. Cependant, le secteur affiche une moyenne d'utilisation de 18 kg d'engrais par hectare, loin de la recommandation de 50 kg, ce qui ouvre la possibilité à une progression commerciale auprès des exploitants agricoles. Les commandes d'intrants sont structurellement intégrées au déploiement des Pôles Agro-Industriels. Les investissements globaux injectés s'élèvent à 80,99 milliards de FCFA pour le 2PAI-Bélier et 163,81 milliards de FCFA pour le 2PAI-Nord. L'industrie locale des intrants agit comme un puissant multiplicateur de valeur. Elle permet de sécuriser et de doubler les rendements des filières stratégiques (cacao, anacarde, riz, coton), garantissant ainsi les volumes nécessaires à l'approvisionnement des usines de transformation locales.

### PERFORMANCES / PALMARÈS DE LA CÔTE D'IVOIRE DANS LE SECTEUR/DOMAINES AU NIVEAU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

#### ÉCONOMIQUE

La Côte d'Ivoire amorce une transition de pays importateur net de produits finis vers un pôle de formulation locale. On note l'installation croissante d'unités de "blending" (mélanges d'engrais sur mesure) par de grands groupes internationaux (comme OCP Africa ou Yara). Du côté des semences, le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) affiche un palmarès solide avec la création de variétés très performantes et vulgarisées à grande échelle (cacao "Mercedes", variétés de riz et maïs à cycle court). Le secteur agricole dans son ensemble, fortement dépendant de la qualité des intrants, contribue à hauteur de 22 % au PIB de la Côte d'Ivoire. L'amélioration de la qualité des semences et des engrais est un levier direct pour maintenir et accroître cette contribution.



En outre, L'État ivoirien a mis en place des mécanismes de financement pour soutenir les acteurs privés. Par exemple, en 2024, plus de 1 012 projets d'acteurs privés ont été subventionnés à hauteur de 13,2 milliards de FCFA, couvrant jusqu'à 90% des coûts d'investissement, ce qui favorise l'adoption de nouvelles technologies et l'accès aux intrants.

#### SOCIAL

Sur le plan social, l'industrialisation des intrants redessine le marché du travail rural. Elle génère une nouvelle typologie d'emplois qualifiés et formels (chercheurs en génétique, ingénieurs agronomes, logisticiens, et techniciens d'encadrement) et structure un vaste réseau d'emplois indirects à travers les distributeurs et revendeurs ruraux (agro-dealers). L'accès à des semences améliorées et à des engrais adaptés a permis d'augmenter significativement les rendements à l'hectare, sortant ainsi de nombreux producteurs de la précarité. De plus, le développement de la filière des biopesticides a un impact direct sur l'amélioration de la santé publique, en réduisant l'exposition des agriculteurs et des riverains aux produits chimiques toxiques.

### RAPPEL DE DOCUMENTS STRATÉGIQUES SECTORIELS

- Plan National de Développement (PND 2026-2030) ;
- Programme National d'Investissement Agricole de troisième génération (PNIA III) ;
- Loi d'Orientation Agricole (LOA) et ;

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de Loi Semencière : cadre juridique national (Loi relative à la production, au contrôle de qualité et à la certification des semences) et Catalogue national des espèces et variétés végétales.</li> </ul> <p><b>COMPARAISON DES STATISTIQUES AU NIVEAU MONDIAL, AFRICAIN OU RÉGIONAL</b></p> <p><b>MONDIAL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le marché est dominé par de grandes multinationales avec une très forte intensité R&amp;D. L'utilisation d'engrais dépasse en moyenne les 135 kg/ha. Actuellement, le segment des biopesticides et biofertilisants connaît la plus forte croissance mondiale (plus de 10 % par an), tiré par les nouvelles réglementations écologiques (ex : Pacte Vert européen) et la demande pour une agriculture durable.</li> </ul> <p><b>AFRICAIN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Afrique subsaharienne affiche les taux d'utilisation d'intrants les plus faibles au monde. La consommation d'engrais stagne autour de 20 kg/ha (encore loin de l'objectif de 50 kg/ha de la Déclaration d'Abuja). Le secteur semencier reste dominé à plus de 80% par le système informel (semences paysannes non certifiées), ce qui maintient les rendements agricoles très en deçà du potentiel du continent.</li> </ul> <p><b>RÉGIONAL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• (Côte d'Ivoire) : Le pays se démarque dans l'espace UEMOA/CEDEAO avec une consommation d'engrais tirée vers le haut par ses puissantes cultures de rente (cacao, coton, palmier à huile, hévéa). Toutefois, la dépendance aux importations de produits finis reste forte. L'utilisation de semences améliorées certifiées, particulièrement pour le vivrier (riz, maïs), offre une marge de progression immense. Avec l'obligation de se conformer aux normes internationales de durabilité (notamment le RDUE pour le cacao), la Côte d'Ivoire devient le marché régional le plus attractif pour les investissements dans les engrais sur mesure (blending) et les bio-intrants.</li> </ul>
 <p><b>LE POTENTIEL DU SECTEUR</b></p>	<p><b>DEMANDE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de chercheurs agronomes (CNRA), d'ingénieurs chimistes et spécialisés en défenses des cultures (INP-HB) et de techniciens agricoles pour encadrer la production semencière ;</li> <li>• Fort potentiel de valorisation de l'immense biomasse locale (déchets de cacao, palmier, etc.) pour la production d'engrais organiques ;</li> <li>• Facilités logistiques pour l'importation des matières premières minérales de base ;</li> <li>• 573 123 tonnes d'engrais importés en 2024 avec une prédominance de l'urée (31%) et du NPK (14%) ;</li> <li>• Position de hub logistique régional avec deux ports majeurs (Abidjan et San Pedro) permettant l'importation de matières premières et la redistribution des produits finis dans l'hinterland (Mali, Burkina Faso) ;</li> <li>• Fabrication de biofertilisants (compostage industriel) et de biopesticides favorisant une agriculture durable et la restauration des sols dégradés ;</li> <li>• Certification des semences et plants (variétés améliorées de cacao, anacarde, manioc, etc.) par le CNRA et ;</li> <li>• Analyse et homologation des intrants avant leur mise sur le marché par le Ministère en charge de l'Agriculture (Services techniques et laboratoires)</li> </ul>
 <p><b>LES ATOUTS</b></p>	<p><b>CADRE RÉGLEMENTAIRE / INSTITUTIONS PUBLIQUES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrement strict et sécurisant à travers le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières (MINADERPV) ;</li> <li>• Application des règlements de la CEDEAO sur le contrôle de qualité des engrais (Règlement C/REG.13/12/12) ;</li> <li>• Libre circulation des semences (Règlement de 2008). Ces textes visent à garantir la sécurité sanitaire via des normes strictes de vérité d'étiquetage, d'emballage et</li> </ul>

d'homologation régionale. Les produits conformes peuvent circuler librement dans l'espace CEDEAO.

#### ÉLIGIBILITÉ AU CODE DES INVESTISSEMENTS

L'industrie des intrants est classée comme hautement prioritaire (substitution aux importations et sécurité alimentaire). Elle est totalement éligible aux régimes d'agrément du Code des investissements ((Ordonnance n°2018-646 du 1er août 2018), car elle est considérée comme un pilier de soutien à l'agriculture, secteur prioritaire de catégorie 1.

#### INCITATIONS FISCALES À L'INVESTISSEMENT

- Exonération des droits de douane sur les équipements industriels d'usine encadrées par le Code des Investissements et gérées par le CEPICI.

Depuis le 17 janvier 2026, la TVA exonérée jusqu'alors a été remplacée par une TVA de 9% sur les matières premières (intrants) utilisées pour la fabrication d'engrais et leurs emballages ;

- Réduction de l'impôt sur les bénéfices (Art 84 CGI) : Imposition de seulement 50% du bénéfice pendant les 4 premiers exercices comptables suivant l'achèvement du programme d'investissement agréé. Le bénéfice non imposé est plafonné à 25% des sommes investies à Abidjan et 30% hors Abidjan.

#### DISPONIBILITÉ DE LA QUALITÉ DE MAIN D'ŒUVRE ET D'INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN AU SECTEUR

Disponibilité de vastes parcs et zones industrielles (PK24, San Pedro, Bouaké) connectés aux réseaux électriques et routiers. Présence de laboratoires de contrôle qualité (LANEMA, laboratoires privés).

#### LIEN AVEC LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT (INVESTISSEMENT VERT)

Immense opportunité dans le segment de la transition agroécologique : fabrication de biofertilisants (compostage industriel, biogaz) et de biopesticides favorisant une agriculture durable et la restauration des sols dégradés.




#### INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Accompagnement dédié par le CEPICI (Guichet Unique). Protection de la propriété intellectuelle (sélectionneurs de variétés) garantie par l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI).



#### LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENTS

- Opportunités pour le renforcement de la production semencière
- Création d'unités semencières industrielles et de productions de plants, ou d'unités de production de biofertilisants ;
- Implantation d'une unité logistique pour la conservation des semences ;
- Recherche & Développement en biotechnologie pour développer des hybrides locaux (tolérance à la sécheresse/maladies) et recherche sur les souches microbiennes locales (mycorhizes) ;
- Création de centres de production et de conditionnement de semences de riz, de maïs et de soja à haut rendement.
- Sur les engrais et produits phytosanitaires
- Création d'une unité de production de mélange (blending) d'engrais sur mesure ; Implantation d'un laboratoire d'analyse des sols pour le conseil en fertilisation de précision,
- Créations d'unités industrielles de valorisation des déchets agricoles (économie circulaire) pour la production de terreaux et d'engrais organiques enrichis ;
- Valorisation des déchets agricoles (cabosses de cacao, sous-produits de l'anacarde et du palmier à huile) en compost industriel et bio-fertilisants ;

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrats de partenariat ou d'agrégation avec de grandes agro-industries pour garantir l'écoulement des intrants ;</li> <li>• Production locale de vaccins et de compléments alimentaires pour l'aviculture et l'élevage bovin, en forte croissance.</li> <li>• <b>INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN AU SECTEUR</b></li> <li>• Déploiement de centres équipés de trieurs et de séchoirs (notamment pour le riz et le maïs) pour les semences dans le centre et le nord du pays ;</li> <li>• Réhabilitation de nombreux entrepôts en zone rurale pour rapprocher les intrants des producteurs par le 2PAU-CI ;</li> <li>• Forte croissance du marché des engrais tirée par les cultures d'exportation et l'installation d'usines de mélange (blending) par des leaders du secteur ;</li> <li>• Sept (7) entreprises privées locales de production de semences vivrières installées avec une capacité de production de plus 1000 tonnes ;</li> <li>• Initiative gouvernementale visant à restructurer la filière semencière avec l'appui de partenaires privés pour atteindre l'autosuffisance en riz ;</li> <li>• Plusieurs projets de construction d'unités de granulation d'engrais sont à l'étude dans la zone industrielle de San Pedro et d'Abidjan (ex : investissements du Groupe OCP ou de partenaires locaux) ;</li> <li>• Construction de l'Autoroute Abidjan-San Pedro prévue ;</li> <li>• Existence du Chemin de Fer Abidjan-Ouagadougou ;</li> <li>• Construction de chemin de fer prévu entre Man et San Pedro ;</li> <li>• Existence des ports maritime à San Pedro et Abidjan ;</li> <li>• Aménagement de la Zone Industrielle San Pedro (500 ha).</li> </ul>
 <p><b>LES ACTEURS CLÉS DU SECTEUR</b></p>	<p><b>SECTEUR PUBLIC</b> MINADERPV, LANEMA (Laboratoire National d'Essais de Qualité), CNRA (Centre National de Recherche Agronomique), CEPICI.</p> <p><b>SECTEUR PRIVÉ</b> Entreprises de formulation et de distribution d'engrais et produits phytosanitaires, entreprises semencières privées, pépiniéristes professionnels certifiés.</p> <p><b>COMMUNAUTÉ</b> Coopératives agricoles, faitières des filières agricoles, Chambre d'Agriculture.</p> <p>Les utilisateurs finaux : Exploitants agricoles, industriels, réseau national des distributeurs et revendeurs d'intrants (agro-dealers).</p>
 <p><b>LES RÉGIONS CONCERNÉES</b></p>	<p>L'implantation des usines d'engrais est stratégiquement privilégiée dans les zones portuaires (District Autonome d'Abidjan, région de San Pedro) pour l'accès aux matières premières. Les unités semencières et unités de bio-intrants ont un fort potentiel dans les grandes zones de production : Bélier, Poro, Kabadougou (pour les semences céréalières maïs/riz), et les régions du grand Ouest (Tonkpi, Nawa) et du Sud pour les cultures d'exportation.</p>
 <p><b>QUELQUES LIENS UTILES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières (MINADERPV) : <a href="http://agriculture.gouv.ci">agriculture.gouv.ci</a></li> <li>• Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) : <a href="http://www.cepici.gouv.ci">www.cepici.gouv.ci</a></li> <li>• Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) : <a href="http://www.firca.ci">www.firca.ci</a></li> <li>• Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) : <a href="http://www.anader.ci">www.anader.ci</a></li> <li>• Conseil Café-Cacao : <a href="http://www.conseilcafecacao.ci">www.conseilcafecacao.ci</a></li> <li>• Conseil Hévéa-Palmier à Huile-Coco : <a href="https://conseilheveapalmier.ci">https://conseilheveapalmier.ci</a></li> <li>• Conseil Coton Anacarde Karité : <a href="https://conseilcotonanacarde.ci">https://conseilcotonanacarde.ci</a></li> </ul>